

GUIDE DE LECTURE

VAE BEES1

PLONGEE SUBAQUATIQUE

CONSIGNES DE LECTURE

Ce tableau comporte de gauche à droite 4 colonnes:

- Colonne activités: **il s'agit des activités professionnelles de référence que l'animateur concerné réalise, et pour lesquelles il développe des compétences certifiées par la réussite à l'épreuve concernée. Pour la clarté de l'élaboration, les activités s'énoncent à l'aide d'un verbe d'action et de compléments.
Exemple : « initier au trampoline tous publics ».**
- Colonne tâches: **les tâches sont des sous- éléments concrets de l'activité professionnelle.
Exemple: Pour l'activité « initier au trampoline tous publics », une des tâches : « recueillir des informations sur les publics et leurs caractéristiques ».**
- Colonne compétences: **les compétences citées ici sont celles qui sont actées par l'épreuve concernée.
En conséquence, la validation de l'épreuve implique que le candidat doit être capable de les réaliser de manière permanente au niveau décrit.**

Conformément aux dispositions du décret n° 20004-893 du 27 août pris pour application de l'article **L.212-1 et suivants du code du sport**, le candidat à la validation des acquis de l'expérience doit, dans tous les cas, satisfaire aux exigences techniques préalables à l'entrée dans la formation ou à l'inscription à l'examen du diplôme visé.

Le candidat à l'obtention du BEES 1^{er} degré option plongée subaquatique, par la validation des acquis de l'expérience, doit satisfaire aux exigences techniques préalables - définies dans **l'arrêté du 10 avril 1996 modifié par l'arrêté du 29 avril 2005** - suivantes :

Le candidat à l'obtention du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option plongée subaquatique, par la voie de la validation des acquis de l'expérience doit fournir, dans tous les cas :

– le dossier d'inscription - figurant aux articles 6 et 7 de l'arrêté du 30 novembre 1992 ;

et soit :

– une copie d'un titre, diplôme ou attestation justifiant du niveau 3 de pratique de plongeur, certifié par l'un des organismes figurant à l'annexe I de l'arrêté du 22 juin 1998, et une attestation de réussite au test de sélection datant de moins de cinq ans,

soit :

– une copie d'un titre, diplôme ou attestation justifiant du niveau 4 de pratique de plongeur, certifié par l'un des organismes figurant à l'annexe I de l'arrêté du 22 juin 1998 datant de moins de cinq ans.

En outre, le candidat à l'obtention du BEES du premier degré option plongée subaquatique, par la validation des acquis de l'expérience, doit également satisfaire à **une mise en situation professionnelle** - définie en annexe VIII de **l'arrêté du 10 avril 1996 modifié par l'arrêté du 29 avril 2005** - organisée au cours d'une session d'examen et qui comprend :

- deux mises en situation pratique : une mise en situation pratique de sauvetage et une mise en situation de conduite de palanquée et d'enseignement dans l'espace médian ;
- et un entretien avec le jury.

L'évaluation de cette mise en situation professionnelle permet, sur décision du jury, de valider **l'épreuve technique** (épreuve C) de l'examen du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option plongé et est décrite au sein de cette épreuve.

EPREUVE GENERALE

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L' EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
<p>DIRIGER L'ACTIVITE DE PLONGEE.</p>	<p>Assurer les fonctions de directeur de plongée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir l'organisation des plongées. - Expliciter le rôle du directeur de l'activité sur le site. - Préciser les règles de compositions des palanquées. - Définir les caractéristiques des divers types de plongée. - Déterminer les règles de planifications de l'activité. - Préciser les modes d'organisation de l'activité, des guides de palanquée et des plongeurs évoluant en autonomie. - Expliciter les modes de prise en compte de la météo pour faire des choix de navigation et d'organisation. - Expliciter la mise en œuvre de ces choix. - Définir les critères de choix des sites en fonction des participants et de la météo. - Prévoir les différentes modifications potentielles nécessaires au bon déroulement d'un programme. - Expliciter les règles de sécurité visant à protéger les pratiquants et les tiers. 	

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIERS » VALIDEES PAR L'EPREUVE	COMMENTAIRES/ OBSERVATIONS
	<p>Evaluer les compétences de plongeurs de toutes origines.</p> <p>Situer les compétences du plongeur identifiées dans le cadre réglementaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir les critères d'évaluation des compétences de plongeurs de toutes origines. - Définir une situation d'évaluation adaptée. - Expliciter la grille d'évaluation des compétences des plongeurs en rapport au cadre réglementaire. - Préciser la méthode d'intégration d'un plongeur évalué dans l'organisation de la plongée. 	
<p>ACCOMPAGNER DES PLONGEURS.</p>	<p>Concevoir des séances d'accompagnement de plongeurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer les conditions d'accompagnement des palanquées en milieu naturel, ou artificiel jusqu'à la zone de 60 mètres. - Elaborer des séances d'exploration en situation de guide de palanquée. - Concevoir l'organisation des séances d'exploration en situation de guide de palanquée. - Définir les conditions d'organisation des séances de découverte du milieu vivant en situation de plongée. - Expliciter les risques que l'activité peut faire courir à l'environnement. 	

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L' EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
	Préparer la mise en œuvre des interventions en situation d'accident.	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir les moyens de sauvetage et de premier secours. - Vérifier la présence et la conformité du matériel de sécurité. - Etablir un plan d'organisation des secours et l'afficher. - Expliciter les mécanismes physiologiques des accidents et les premiers secours adaptés. 	
METTRE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS DE SAUVETAGE ET 1 ^{ER} SECOURS.	<p>Intervenir pour assister un plongeur.</p> <p>Mettre en œuvre les premiers secours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir les moyens de surveillance de la plongée en toutes zones. - Expliciter tous types d'assistance possible en immersion et en surface. - Définir les incidents et accidents potentiels pour un plongeur. - Définir les moyens adaptés de mise en œuvre des premier secours. - Citer les déclarations obligatoires (assurance, préfecture ...). 	

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L' EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
UTILISER UN NAVIRE SUPPORT DE PLONGEE.	Conduire un navire support de plongée en qualité de pilote et/ou d'équipier.	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir l'organisation et l'armement du bateau pour les différentes activités. - Choisir le type de navigation. - Prévoir les lieux de mouillage et de balisage. - Expliquer le pilotage d'un navire support de plongée. - Expliciter les manœuvres de navigation. - Expliciter les règles de fonctionnement des différents moyens et équipements embarqués, lors de la navigation. - Prévoir les moyens d'assurer la sécurité des plongeurs. - Définir un plan d'entretien courant d'une embarcation de transport de plongeurs. - Expliquer le fonctionnement d'une embarcation de transport de plongeur et nommer les pannes simples. 	<p><i>Le candidat doit faire preuve de l'utilisation d'un navire support de plongée dans sa pratique professionnelle.</i></p>

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L' EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
PROMOUVOIR SA STRUCTURE ET SES ACTIVITES.	<p>Communiquer avec ses clients et partenaires</p> <p>Développer ses activités et sa structure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer par courriers et réseaux informatiques. - Organiser la communication publicitaire sur différents types de supports. - Utiliser les réseaux internet. - Expliciter le plan de communication avec ses clients et partenaires. 	
	<p>Conduire des projets permettant de développer sa structure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier ses partenaires institutionnels et commerciaux. - Organiser sa prospection de clientèle. - Proposer un projet éducatif . - Soutenir un projet éducatif auprès des responsables institutionnels. - Créer des projets divers. - Soutenir des projets divers auprès de ses partenaires. - Animer des stands dans les salons. - Repérer d'autres activités en relation avec le loisir et le tourisme pour les intégrer dans ses produits. 	

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L' EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
	Accueillir des publics dans sa structure.	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une permanence téléphonique. - Accueillir les pratiquants dans l'établissement. - Renseigner la clientèle. - Promouvoir verbalement la structure et ses produits. - Organiser la gestion des inscriptions. - Informer sur les assurances. - Délivrer les bordereaux de souscription. - Informer sur les cursus et les qualifications. - Procéder à leur délivrance. - Organiser l'agencement, la distribution et la restitution des équipements. - Organiser les affichages obligatoires du travail et des établissements APS. 	

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L'EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
GERER SA STRUCTURE AU NIVEAU ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE.	Participer à la gestion administrative de son établissement.	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les partenaires administratifs, juridiques et sociaux - Expliciter les bases de la gestion des relations extérieures avec les administrations et les différentes organisations partenaires - Définir les tâches de gestion bureautique et le traitement des formalités et données administratives et sociales de l'établissement - Expliciter les rôles et fonctions d'une équipe d'encadrement et d'animation 	
	Participer à la gestion financière et comptable de son établissement.	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser le suivi des factures et le classement des notes - Archiver les dossiers et justificatifs comptables - Expliciter les règles de gestion financière et fiscale de l'établissement - Expliquer la gestion de la trésorerie - Décrire les règles pour établir une comptabilité analytique par projet et ou par produit. 	

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L' EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
<p>EVOLUER DANS SON ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE.</p>	<p>Conduire son activité dans le cadre général de la plongée subaquatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Expliciter le fonctionnement des instances liées à la plongée - Se situer dans l'architecture des formations liées à la plongée - Définir les diplômes existants - Définir les modalités d'obtention d'attestation et/ou d'équivalences - Décrire les instances internationales liées à la plongée - Situer la plongée française dans son environnement international. 	

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L' EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
	Participer au choix du matériel et des équipements adaptés.	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les critères de choix d'achat de matériel personnel. - Comparer le matériel de plongée individuel et collectif en vue d'un achat. - Définir les besoins en matériel de sa structure. 	
GERER LE MATERIEL DE PLONGEE.	<p>Utiliser le parc de matériel de sa structure.</p> <p>Entretien le parc de matériel de sa structure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir les outils de gestions d'un parc de matériel de prêt ou de location. - Concevoir l'entretien courant des équipements de la structure. - Prévoir les moyens de remédier aux pannes simples sur le matériel des pratiquants. - Prévoir la gestion des pièces détachées d'un parc de matériel. - Expliciter les mesures de prophylaxie. 	

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L' EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
GERER LA MAINTENANCE D'UNE STATION DE GONFLAGE.	Utiliser la station de gonflage de sa structure. Entretien la station de gonflage de sa structure.	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir les consignes de sécurité d'un compresseur. - Nommer les consignes de sécurité d'un compresseur. - Transmettre les consignes de sécurité d'un compresseur (explicitation orale, affiches). - Faire respecter les consignes de sécurité d'un compresseur. - Expliquer le suivi et la mise à jour des registres d'entretien. - Expliciter les règles d'utilisation et d'entretien du local et de la station de gonflage. - Vérifier la conformité technique et la propreté d'un local de gonflage. - Expliquer la méthode de contrôle de la qualité de l'air. - Décrire les pannes simples sur le compresseur. - Définir les critères pour faire intervenir un spécialiste. - Décrire l'entretien courant d'une station de gonflage. 	<p><i>Le candidat doit faire preuve de l'utilisation d'une station de gonflage dans sa pratique professionnelle.</i></p>

EPREUVE PEDAGOGIQUE

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L' EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
<p style="text-align: center;">DIRIGER L'ACTIVITE DE PLONGEE.</p>	<p>Assurer les fonctions de directeur de plongée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diriger l'activité sur le site. - Composer les palanquées. - Fixer les caractéristiques de la plongée. - Planifier l'activité. - Organiser l'activité des guides de palanquée et des plongeurs évoluant en autonomie. - Prendre en compte la météo pour faire des choix de navigation et d'organisation. - Mettre en œuvre ces choix. - Choisir un site en fonction des participants et de la météo. - Anticiper sur les différentes modifications nécessaires au bon déroulement d'un programme. - Mettre en place des règles de sécurité visant à protéger les pratiquants. 	

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L' EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
	Evaluer les compétences de plongeurs de toutes origines.	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une situation d'évaluation adaptée. - Mettre en œuvre une situation d'évaluation. - Intégrer tous types de plongeurs évalués dans l'organisation de la plongée. - Situer les compétences du plongeur identifiées dans le cadre réglementaire. 	
ACCOMPAGNER DES PLONGEURS.	Animer des séances d'accompagnement de plongeurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Guider des palanquées, en milieu artificiel, ou en milieu naturel jusqu'à la zone de 60 mètres. - Organiser des séances d'exploration en situation de guide de palanquée. - Animer des séances de découverte du milieu vivant en situation de plongée. - Prendre en compte la spécificité de l'environnement. 	

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L' EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
<p>ENSEIGNER LA PLONGEE A DES PLONGEURS DE DIFFERENTS NIVEAUX.</p>	<p>Concevoir des formations pour les différents niveaux de plongeurs.</p> <p>Préparer des formations pour les différents niveaux de plongeurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les objectifs, les tâches, les critères et les conditions de réalisation et les pré requis suivants chaque niveau. - Organiser les stratégies d'évaluation. - Programmer les formations et les séances. - Prévoir la mise en œuvre des équipements nécessaires. - Créer les supports pédagogiques pour les séances théoriques et/ ou pratiques. - Prévoir les supports pédagogiques pour les séances théoriques et/ ou pratiques. - Adapter sa démarche pédagogique à tous les milieux de pratique (artificiel, naturel...). - Prendre en compte les spécificités de l'environnement. - Adapter les formations, les séances à différentes organisations. 	

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L' EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
	Enseigner aux 4 niveaux de plongeurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Enseigner la théorie de la plongée du débutant au niveau 4. - Enseigner en milieu artificiel, ou en milieu naturel, jusqu'à la zone des 40 m. - Enseigner les techniques de plongée jusqu'au niveau 4 de l'école de plongée française. - Mettre en œuvre les stratégies d'évaluation. - Vérifier le niveau technique d'un plongeur certifié hors école française de plongée et lui délivrer une attestation de compétence. 	
	<p>Enseigner la plongée dans des conditions particulières.</p> <p>Organiser la plongée dans des conditions particulières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter son organisation et ses stratégies de formation aux publics particuliers. - Prévoir les équipements spécifiques à ces pratiques particulières. - Mettre en œuvre les équipements spécifiques à ces pratiques particulières. 	

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES « METIER » VALIDEES PAR L'EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
ENTRAINER LES PRATIQUANTS.	Développer le cas échéant, des pratiques sportives en plongée.	<ul style="list-style-type: none"> - Enseigner dans une des différentes disciplines compétitives de l'activité (Hockey subaquatique, orientation, chasse sous marine, nage avec palmes) - Entraîner dans une des différentes disciplines compétitives de l'activité (Hockey subaquatique, orientation, chasse sous marine, nage avec palmes) - Manager une équipe de sportifs dans ces disciplines 	

EPREUVE TECHNIQUE

Pour valider l'**épreuve technique** de l'examen du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option plongés subaquatique, tel que précisé dans l'**arrêté du 10 avril 1996, dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience** le candidat doit satisfaire à la mise en situation professionnelle qui comprend :

1- une mise en situation pratique de sauvetage

Le fond doit se situer à – 25 m.

Le candidat et les membres du jury vérifient leur stabilité à – 3 m, gilets stabilisateurs vidés. Le candidat descend à – 25 m selon la technique qui lui semble personnellement la mieux adaptée.

Un des membres du jury joue le rôle d'un plongeur en difficulté. Sur un signe d'un des membres du jury, le candidat doit remonter le plongeur en difficulté en surface en toute sécurité en utilisant les équipements ou moyens techniques qui lui paraissent les plus appropriés à la situation.

Le candidat doit démontrer qu'il possède les capacités physiques et techniques exigibles d'un enseignant de plongée sous-marine de ce niveau :

- propulsion efficace ;
- contrôle de sa respiration ;
- gestion efficace de ses capacités physiques pour mener l'action à son terme ;
- respect d'une procédure de remontée et de décompression sécuritaire et adaptée à la situation mise en place ;
- pleine conscience de son environnement (état du plongeur, vitesse de remontée, prise en compte des contraintes de la surface, etc.) ;
- bonne gestion des contraintes de l'environnement.

Arrivé en surface, le candidat effectue le protocole d'alerte puis tracte le membre du jury jusqu'au bateau ou à un point fixe sur une distance maximum de 100 m. La rapidité du remorquage est un des éléments de l'évaluation.

Si les conditions d'environnement sont jugées satisfaisantes par le jury, ce dernier peut demander au candidat de déséquiper le membre du jury remorqué de son ensemble gilet stabilisateur, bouteille et détendeurs, à proximité du bateau.

Le test se termine au moment où un des membres du jury le détermine.

2- Une mise en situation pratique de conduite de palanquée et d'enseignement dans l'espace médian

Le jury fixe au candidat un thème de plongée adapté à la zone d'évolution et au niveau réel ou supposé des membres de la palanquée. Le candidat organise librement la plongée en conséquence. Il dispose d'une heure au maximum pour l'ensemble de la plongée (préparation, présentation, déroulement de la plongée, bilan avec les membres de la palanquée devant le jury, bilan complémentaire éventuel et échanges avec le jury).

Le jury apprécie la prestation du candidat pour la qualité de ses choix, leur mise en oeuvre et la cohérence avec les conditions de déroulement.

3- un entretien

Cet entretien avec le jury vise à vérifier les compétences, aptitudes et connaissances du candidat en matière de mise en pratique de la réglementation française de la plongée subaquatique de loisirs, des règles de sécurité, des tables et des instruments de décompression, de la conduite à tenir en cas d'accident et du cadre général de l'exercice de la profession de moniteur de plongée subaquatique (cet entretien se déroule sans préparation, durant 20 à 30 minutes).